Molenbeek (Bel) : Sylvie postule comme secrétaire médicale, mais l’absence de maîtrise de l’arabe l’écarte d’emblée. L’employeur estime cette compétence indispensable pour garantir une communication aisée avec les patients.

04/06/2026 à 16h04



Sylvie, prénom d’emprunt, employée dans le secteur médical, cherche à se lancer un nouveau défi professionnel. Ce mardi, elle postule en ligne, via le site Indeed, pour un poste de secrétaire dans une maison médicale privée située à Molenbeek-Saint-Jean.

À la question *“Parlez-vous arabe ?”*, elle répond *“non“*. S’ensuit l’indication suivante : *“il semble que vous ne répondez pas aux critères de l’employeur”*. Motif ? La non-maîtrise de la langue arabe.

“C’est le monde à l’envers. Il me semble pourtant que les trois langues nationales sont le français, le néerlandais et l’allemand”, nous indique-t-elle, désabusée.

Après vérification, parmi les “*critères indispensables*” pour postuler, figure bien, sur l’offre d’empoi en ligne, la maîtrise de *“l’arabe oral afin de communiquer aisément avec les patients”*. Le français et l’arabe sont requis, l’anglais est optionnel, tandis qu’il n’est nulle part fait mention du néerlandais.

dhnet.be